

## Délibération 29\_2022 du Comité Syndical

### Séance du 15 novembre 2022

L'an deux mil vingt deux, le 15 novembre, le Comité Syndical s'est réuni à 18h30 au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Christian COLOMBET, Président.

**Présents** : Christian DELSARTE, Pascal BAUDE, Samuel BEAUGIRAUD, Michel MARTIN, Christian COLOMBET, Matthieu ROCHE, René BILLON, Lionel COMBRET, Pascal CLAUDEL, Philippe MILAN, Jean Jacques PEYTEL, Richard BETTON, Patrick GRANGER, Pascal BIANUCCI, Gilles FLORENT, Christophe FAURE, Maurice ORIOL, Pascal BIGI, Claude RENAUD, Christelle DEFRANCE, Félicien GIRARDET, Alain GIRARDET, Etienne LARAT, Gilbert MOUNIER-VEHIER, Marc THIECHARD, Jean Pierre BANC, Jean Luc COMBRISSON, Hélène LE MEUR

**Excusés** : Jean ABRIAL, Vincent ROBIN, Damien BOGIRAUD, Patrick ANDRE, Jacques LUYTON, Cédric CALLET, Gérard ROBERTON, Claude FOUREL, Joël FARAVELON, Francis DUMAS.

**Pouvoirs** : Jean ABRIAL à Christian DELSARTE, Vincent ROBIN à Michel MARTIN, Damien BOGIRAUD à Christian COLOMBET, Jacques LUYTON à Jean Jacques PEYTEL, Gérard ROBERTON à Pascal CLAUDEL, ClaudeFOUREL à Gilbert MOUHIER VEHIER.

### **OBJET : Demande de Subvention - Interconnexion PONSAS**

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que des travaux sont prévus pour alimenter directement la commune de PONSAS depuis le réseau des Eaux de la Veaine. Ces travaux comprenant la pose de nouvelles canalisations depuis le plateau de la commune de Serves Sur Rhône jusqu'au village de Ponsas et la création d'un réservoir sont d'un montant prévisionnel maximal de 1 500 000.00 €.

Monsieur le Président propose d'adopter ces travaux concernant l'interconnexion avec Ponsas, et de solliciter des subventions de l'Etat, du Conseil Général et de l'Agence de l'eau.

Après discussions, et délibérations, le Comité Syndical :

- Approuve le programme de travaux d'interconnexion avec la commune de PONSAS pour un montant prévisionnel maximal de 1 500 000.00 € H.T,
- sollicite des subventions de l'Etat, du Conseil Général et de l'Agence de l'eau,
- et autorise Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi délibéré les jours mois et an ci-dessus.

Pour Copie conforme  
Le Président  
Christian COLOMBET

  
